

Fontenay-aux-Roses, le 23 novembre 2017

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Avis IRSN n°2017-00359

Objet : Transport - Base de données CERTIR - Certificats d'agrément de transport

français à usage civil

Réf. Lettre DGSNR/SD1/0060/2004 du 23 janvier 2004

Conformément à la lettre citée en référence, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) transmet à la Direction du Transport et des Sources une copie de la présente lettre avec un exemplaire, sous forme de DVD-Rom, du contenu mis à jour de la base des certificats d'agrément de modèle de colis ou de matière radioactive sous forme spéciale, dénommée "CERTIR". L'information contenue dans cette base est notamment destinée à être utilisée dans un contexte de gestion de crise d'accident de transport.

La base CERTIR contient les fichiers en format PDF de tous les certificats d'agrément français de modèle de colis ou de matière radioactive sous forme spéciale, en cours de validité au 16 novembre 2017.

Concernant les colis utilisés en France et dont les certificats ont été délivrés par les autorités compétentes étrangères, l'IRSN rappelle l'importance de disposer de ces certificats ainsi que d'une traduction en français ou en anglais, afin de pouvoir prendre connaissance rapidement des caractéristiques générales de ces colis au cas où ils seraient impliqués dans un accident de transport sur le territoire français. À l'heure actuelle, seuls 12 de ces certificats sont disponibles dans CERTIR.

Adresse Courrier BP 17 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex France

Siège social 31, av. de la Division Leclerc 92260 Fontenay-aux-Roses Standard +33 (0)1 58 35 88 88 RCS Nanterre 8 440 546 018 Avec l'entrée en vigueur de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base, l'ASN ne délivre plus de certificat d'homologation ni d'approbation d'expédition sous arrangement spécial interne. Les règles relatives aux opérations de transport interne sont fixées dans les règles générales d'exploitation des INB. Aussi, la base de données CERTIR n'est plus alimentée en certificats d'homologation et d'approbation d'expédition sous arrangement spécial interne délivrés par l'ASN. Toutefois, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives rédige des règles techniques



d'exploitation (RTE) qui regroupent certaines informations qui étaient auparavant disponibles dans ces certificats. Dans ces conditions, l'IRSN intègre les RTE dont il dispose à la base CERTIR. Il convient de noter qu'aucune RTE supplémentaire n'a été ajoutée à la base CERTIR depuis sa dernière mise à jour transmise en juin 2017.

Pour le directeur général, par délégation

Anne-Cécile JOUVE

Chef du Service de sûreté des transports et des installations du cycle du combustible